

N° 2023-191

OBJET :

*Santé – Passation de conventions avec
la SISA de la vallée du Brevon et la
SISA la Jovanetienne pour 2024*

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Seytroux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 novembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRÉNAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :20
pour :20
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par BUET Manuelle à DUPIEUX Gilbert.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de passer de nouvelles conventions avec la SISA de la vallée du Brevon et la SISA La Jovanetienne afin de prévoir les modalités de mise à disposition par la CCHC des moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs des 2 MSP pour l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions ci-jointes pour l'année 2024,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

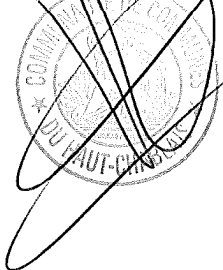
Reçu en Préfecture

Le :

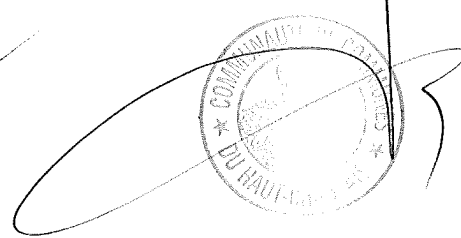
Publié ou notifié

Le :

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA MSP MULTISITE DU BREVON

ENTRE :

- La Communauté de Communes du Haut-Chablais, représentée par son Président, Monsieur Fabien TROMBERT, d'une part,

ET :

- La SISA de la vallée du Brevon, représentée par son Monsieur Anthony DAVID, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

La Communauté de Communes du Haut-Chablais met à disposition de la SISA de la vallée du Brevon, pour l'année 2024, les moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la MSP Multisite du Brevon.

Article 2 :

En contrepartie, la SISA de la vallée du Brevon s'engage à verser à la CCHC une participation forfaitaire de 6 000 euros. Cette participation sera demandée en octobre 2024.

Fait au Biot, le 14 novembre 2023

Le Président de la CCHC

Le représentant de la SISA de la
vallée du Brevon

CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA MSP DE LA VALLEE D'AULPS

ENTRE :

- La Communauté de Communes du Haut-Chablais, représentée par son Président, Monsieur Fabien TROMBERT, d'une part,

ET :

- La SISA La Jovanetienne, représentée par Monsieur Mathieu JESTIN d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

La Communauté de Communes du Haut-Chablais met à disposition de la SISA La Jovanetienne, pour l'année 2024, les moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la maison de santé de la Vallée d'Aulps.

Article 2 :

En contrepartie, la SISA La Jovanetienne s'engage à verser à la CCHC une participation forfaitaire de 6 000 euros. Cette participation sera demandée en octobre 2024.

Fait au Biot, le 14 novembre 2023

Le Président de la CCHC

Le représentant de la SISA La
Jovanetienne